

tivement à l'œuvre qu'il vient d'accomplir. Notre confédération naquit quatre-vingt ans après la révolution américaine, après la naissance de la Grande République, cette nation qui modela, jusqu'à un certain point, sa constitution sur celle de l'Angleterre, qui se détacha de celle-ci, par suite, sans doute, de la division malheureuse qui surgit entre les deux peuples, par l'entêtement du roi, mais qui resta toujours anglaise. Ce peuple a assis ses institutions sur des bases qui devaient perpétuer la liberté en Amérique. Je crois que c'est Longfellow qui parle du creuset dans lequel la constitution américaine, symbolisée par le vaisseau de l'Etat, a été fondue. Et dans quel feu aussi on la fonda!

Ainsi fut fondue la Confédération canadienne. Nous aussi, dans la formation de notre constitution, nous avons subi des influences plutôt intérieures qu'extérieures, et cette constitution porte un cachet et subit une direction qui lui viennent des conditions économiques qui existaient avant son établissement. Quoi qu'il en soit, nous devons nous rappeler que, bien que nous soyons restés attachés à la couronne d'Angleterre, nous sommes un peuple qui se gouverne par ses propres lois. Les colonies de l'Australie ont élaboré comme nous une constitution, mais cette constitution diffère de la nôtre et de celle des Etats-Unis, par le fait qu'il n'y avait aucune difficulté à vaincre, aucun problème à résoudre pour resserrer les liens des colonies australiennes et en faire une confédération. C'est une simple question d'affaires résultant du développement de ces colonies et du désir qu'elles avaient de s'unir et de former un gouvernement autonome, et elles ont adopté une constitution au projet de laquelle la mère patrie a collaboré, et qui, j'en suis sûr, servira de modèle à d'autres colonies qui devront se donner plus tard une constitution.

Il y a trois nations qui se sont détachées — je puis me servir de cette expression — de la mère patrie depuis à peu près un siècle. Quand les colonies de l'Australie furent fondées, le pays sans doute était connu des marins anglais qui avaient débarqué sur leurs côtes. La reine d'Angleterre était une enfant et venait à peine de naître. Durant les soixante années de son règne les colonies australiennes ont grandi au point de compter aujourd'hui une population de qua-

tre millions. Cette population habite un pays splendide et a un commerce plus considérable que le nôtre. Je crois qu'en 1897 son commerce avec l'Angleterre et les autres parties du globe s'est élevé à cent soixante millions de dollars, et il est entré dans une carrière dont personne en ce moment ne peut prévoir la limite, parce que le pays, étant une île, devra avoir une marine. L'Australie s'étend sur une longueur de huit mille milles, et ses vaisseaux devront commander aux mers australes du Pacifique. Bien plus, toutes les idées démocratiques qui prédominent parmi les classes moyennes de l'Angleterre et parmi celles qui n'ont pas encore atteint les plus hautes positions du pays, les grandes tendances du peuple qui cherche le bien-être ont pénétré dans la théorie et la pratique du gouvernement des colonies australiennes. Dans la fondation de caisses de retraite pour les fonctionnaires âgés et dans l'établissement d'autres institutions analogues ils sont en avant de tous les pays désireux d'améliorer le sort de l'humanité. Nous ne pouvons regarder sans un sentiment de profonde admiration une colonie qui a surgi dans telles conditions. La jeune reine a donné pour gouverneur général aux colonies australiennes, lord Hopetown, un gentilhomme qui gouvernera sagement. En tout cas, je crois qu'il vient de s'ouvrir, je ne dis pas une dépendance anglaise, mais une confédération anglaise qui propagera les grandes idées d'avancement que le peuple anglais s'efforce de répandre partout pour son avantage en particulier et pour l'avantage du genre humain en général. En conséquence, nous devons faire savoir au peuple australien que nous espérons qu'il réussira dans ses entreprises. Je n'aborderai pas la question politique. Je remarque que Son Excellence le Gouverneur général dit que la constitution de la confédération de l'Australie est modelée sur la nôtre. Cela est vrai. En tout cas, si les honorables sénateurs examinent de plus près la question, ils verront que la constitution du Sénat de l'Australie diffère considérablement de celle du Sénat du Dominion. Je ne dirai pas que les australiens ont amélioré notre système, mais j'admettrai cependant que sous certains rapports, il est supérieur au nôtre, et que quelques membres de cette Chambre l'approuveraient. Quoi qu'il en soit, nous